

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Marc TELLIER**, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental, en suite de la convocation en date du vingt-trois septembre deux mil vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

ETAIENT PRESENT(E)S

M. TELLIER Jean-Marc, **Maire**

Mmes et MM. LETOQUART Jean, CIOFFI Perrine, GOSSELIN David, BOUZIANE Zineb, BARANOWSKI Alain, VERNACK née WILLERVAL Christelle, SAYON Guillaume, KOUJANE Brahim, **Adjoints au Maire.**

Mmes et MM. TISON née CARON Danielle, GEST Alex, CHERET Pierre, CAPRON née PARENT Renée, DECONINCK Guy, PETIT née PONCHANT Brigitte, LAURENT Marc, GUILLEMANT Gilles, BEUGNET née DUFAY Pascale, BOURDON Fabrice, APOURCEAU née POLY Cathy, DUQUESNOY Cyril, LOEUILLEUX Linda, PICARD née BEAUVOIS Karin, TISON Sandrine, YAMANI née ARBIA Fadhila, IDYOUSSEF Abdeljalil, FONTAINE Laetitia, SARDO Anthony **Conseillers Municipaux.**

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

- Madame OWCZARZAK Dany, Adjointe au Maire, qui a donné pouvoir à Monsieur GOSSELIN David,
- Madame SCHIAVON née VAHE Rose-May, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Monsieur GUILLEMANT Gilles,
- Madame LACROIX née LHERBIER Renée, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Madame BOUZIANE Zineb.
- Monsieur Daniel SUSZKA, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Monsieur Alain BARANOWSKI.
- Monsieur DOUIHI Mohamed, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à Madame PETIT née PONCHANT Brigitte.



Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a signé, en présence de Monsieur Jean-Louis COTTIGNY Président de Pas-de-Calais Habitat et de Monsieur Bruno FONTILARAND Directeur Général de Pas-de-Calais Habitat, l'accord de partenariat pour le raccordement du quartier « République » au réseau de chaleur.

Après l'appel des présents, il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame **Danielle TISON** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur **Jean-Marc TELLIER**, Maire, préside la séance du Conseil Municipal et l'ouvre sur l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.



I ■ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2022

- Le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 Juin 2022 a été adopté à **L'UNANIMITE.**

II ▪ DECISIONS DU MAIRE

- Le Conseil Municipal a pris acte des treize décisions adoptées par le Maire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celles-ci concernent les marchés publics et contrats repris ainsi qu'il suit :

01 ▪ La mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la pelouse en pelouse hybride au stade François Blin confiée à la société O.S.M.O.S.E Ingénierie de MARQUETTE-LEZ-LILLE. Le coût s'élève à 37 150,00 € HT pour une durée prévisionnelle de 52 jours.

02 ▪ L'avenant n°1 au marché relatif à l'achat de fournitures scolaires type pochettes destinées aux élèves fréquentant les écoles élémentaires publiques de la Commune pour l'année 2022/2023, confié initialement à la Papeterie Hasbroucq de TOURCOING. Cet avenant a pour objet, suite au rachat de la société attributaire, de transférer le marché à la société SARL Cyrano Hauts de France de PITGAM.

03 ▪ La reprise de la concession n°416 en 15 ans au Columbarium Communal délivrée le 11 octobre 2017 à Madame Christiane CUVEILLIEZ pour un montant de 141,04 €, dans la mesure où elle a fait transférer l'urne funéraire de son mari dans une cave-urne.

04 ▪ La fourniture de services de télécommunications lot 1 « réseau de niveau 2 et 3 interconnexion des sites de la Ville au travers d'un réseau VPN de type IP IMPLS » et lot 2 « accès internet à débit non garanti » confiés à la société ORANGE de VILLENEUVE D'ASCQ. Les accords-cadres à bons de commande sont estimés pour leur durée maximale de 2 ans à :

- 96 000,00 € HT maximum pour le lot 1
- 60 000,00 € HT maximum pour le lot 2

05 ▪ La fourniture de services de télécommunications lot 1 « téléphonie fixe », lot 2 « téléphonie mobile » confiée à la société ORANGE de VILLENEUVE-D'ASCQ. Les accords-cadres à bons de commande sont estimés pour leur durée maximale de 2 ans à :

- 90 000,00 € HT maximum pour le lot 1
- 50 000,00 € HT maximum pour le lot 2

06 ▪ Les travaux de rénovation des toitures du groupe scolaire Aragon/Triolet et Louise Michel confiés à la société Ramery Enveloppe de LENS pour un montant de 462 241,71 € TTC. Il s'agit de la variante n°1 venant diminuer les postes « grand préau » et « petit préau » de la solution de base à hauteur de 62 756,55 € TTC.

07 ▪ L'avenant n°1 au marché « achat de peintures, d'enduits intérieurs, de revêtements muraux, de revêtement de sols souples et d'accessoires pour les services techniques municipaux confié à la société Theodore Maison de Peintures de NOYELLES-LES-SECLIN. Cet avenant a pour objet l'ajout d'articles supplémentaires au bordereau des prix unitaires nécessaire à la bonne exécution des prestations.

08 ▪ L'avenant n°7 au marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux confié à la société IDEX ENERGIES de BOULOGNE BILLANCOURT. Il a pour objet :

- la prolongation du marché d'une année supplémentaire,
- la modification de la formule de révision P1 induite par l'impact de la prolongation du marché,
- la suppression du site n°47 « services techniques »,
- l'arrêt du poste télégestion et du poste reconstruction,
- la modification des engagements de consommations de certains sites,
- la baisse de la température de consigne d'un degré sur certains bâtiments.

Cet avenant représente une plus-value cumulée avec les avenants précédents de 386 919,10 € HT soit 5,89 % du montant initial HT du marché (6 571 644,94 € HT).

09 ▪ Les travaux de rénovation de la pelouse en pelouse hybride au stade François Blin à la société ID VERDE pour un montant total de 838 247,60 € HT correspondant à la tranche ferme 792 227,08 € HT et à la tranche optionnelle 46 020,52 € HT (hors P.S.E.).

10 ▪ Les travaux de revêtement de sols à la Maison de l'Enfant (lot1) confiés à la société A.D.S de HARNES pour un montant de 35 598,96 € HT et les travaux de traitement acoustique (lot 2) confiés à la société Techniplâtre de LENS pour un montant de 15 355,20€ HT.

11 ▪ Les travaux de réfection des sols à l'école André PARENT confiés à la société SARL WOITRAIN de SAINT-LAURENT-BLANGY pour un montant de 41 664,81 € H.

12 ▪ L'acceptation d'indemnisation de sinistres par la SMACL, d'un montant de :

• 2 158,00 € pour la toiture de l'immeuble communal situé 2 rue de l'Isle endommagée suite à l'incendie de la propriété privée attenante située 4 rue de l'Isle survenu le 8 avril 2019.

• 624,00 € pour la barrière rue Bové endommagée par un automobiliste le 13 août 2020.

• 5 314,59 € + 606,67 € pour le candélabre, les glissières de sécurité, l'enrobé rue Voltaire endommagés par un automobiliste le 19 décembre 2021.

13 ▪ Les travaux de réhabilitation d'une ancienne école primaire en futur Centre Social à la Cité de l'Artésienne confiés pour les lots suivants :

▪ lot n°1 « menuiseries extérieures PVC ALU » à la société GLC MENUISERIE de BIACHE—SAINT-VAAST pour un montant global de 140 800,01 € HT

▪ lot n°2 « ascenseur » à la société ERMHES de VITRE pour un montant de 22 631,00 € HT

▪ lot n°3 « électricité courant fort et courant faible » à la SARL PIERRE NOE de SAINT-LAURENT-BLANGY pour un montant global de 103 191,26 € HT

▪ lot n°4 « chauffage-ventilation » à la société EFFET D'O de AIX NOULETTE pour un montant global de 215 529,29 € HT.

▪ Par ailleurs, le Conseil Municipal a pris connaissance :

▶ des déclarations d'Intention d'Aliéner reçues pour la période du 26 février 2022 juin au 26 août 2022

▶ de la liste des 11 concessions délivrées au cimetière communal pour la période allant du 7 juin 2022 au 22 août 2022 :

- 5 concessions traditionnelles
- 3 cases columbarium
- 3 caves urne

Le produit de ces locations s'élève à 4 640,00 €.

III ▪ EXAMEN ET VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2022

- Monsieur BARANOWSKI, à l'aide d'un power point projeté sur écran, a exposé ainsi qu'il suit le rapport sur le budget supplémentaire :

Le Conseil Municipal a adopté le 23 juin dernier le compte administratif de l'exercice 2021 et il a constaté à cette occasion un excédent de fonctionnement reporté d'un montant de **2.597.636,75 euros**, somme à reprendre et à intégrer au budget supplémentaire.

Par ailleurs, le budget supplémentaire permettra également :

- La prise en compte des restes à réaliser en investissement constatés lors du vote du compte administratif :
 - **8.777.560,11 euros** en dépenses
 - **1.105.771,37 euros** en recettes
- L'actualisation des prévisions faites lors du vote du budget primitif :
 - Ajustement des produits fiscaux et des dotations sur la base des notifications reçues depuis mars 2022
 - Ajustement des dépenses et des recettes impactées par la pandémie et la guerre en Ukraine,

- La mise en œuvre de mesures nouvelles en fonction des marges disponibles et dans le cadre des orientations générales actées lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Dès lors, le budget supplémentaire 2022 qui vous est proposé met en œuvre les dispositions rappelées ci-dessus, avec les mêmes règles comptables que celles régissant le budget primitif.

Pour rappel, lors de l'examen du compte administratif 2021, le Conseil Municipal a constaté :

- Un excédent en section de fonctionnement de : **6.819.008,14 euros (A)**,
- Un déficit en section d'investissement de : **4.221.371,39 euros (B)**.
(en y incluant les restes à réaliser)

Conformément aux règles comptables et budgétaires, le Conseil Municipal a décidé, après l'adoption du compte administratif, de couvrir le déficit en section d'investissement (B) par un prélèvement d'un même montant en section de fonctionnement (dénommé « excédent de fonctionnement capitalisé »).

Ce prélèvement effectué, il est donc ainsi possible d'affecter aux opérations de la section de fonctionnement : **2.597.636,75 euros (A-B)** (dénommé « excédent de fonctionnement reporté »).

Il vous est proposé d'examiner le détail des opérations réelles du budget supplémentaire 2022, étant entendu qu'il convient, selon le principe comptable de la sincérité, d'ajuster préalablement tant à la hausse qu'à la baisse les prévisions faites pour le budget primitif.

Naturellement les propositions nouvelles développées ci-après s'inscrivent dans le cadre des orientations définies le 03 Mars dernier.

1 °) **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A) LES RECETTES A AJUSTER

Lors de l'adoption du budget primitif 2022, certaines recettes n'avaient pas encore été notifiées officiellement par les services de l'Etat et ce sont donc des montants estimatifs qui avaient été inscrits en fonction des données disponibles.

Sur la base des informations reçues depuis mars dernier, les inscriptions peuvent désormais être ajustées.

Les dotations

Lors du vote du budget primitif, le montant effectif des dotations 2022 n'avait pas été notifié. Aucune progression n'avait cependant été anticipée.

	DOTATIONS 2021	PREVU AU BP 2022	DOTATIONS NOTIFIEES	ECART / BP 2022	2022/2021
DOTATION FORFAITAIRE	4 583 760 €	4 590 000 €	4 587 258 €	-2 742 €	+ 0,08 %
DSU	5 676 447 €	5 730 000 €	5 805 180 €	+ 75 180 €	+ 2,27 %
DNP	635 491 €	630 000 €	636 304 €	+ 6 304 €	+ 0,10 %
TOTAL	10 895 698 €	10 950 000 €	11 028 742 €	78 742 €	+ 1,22 %

Le total des dotations notifiées progresse ainsi de **1,22 %** par rapport à 2021. Pour mémoire, en 2021, l'augmentation avait été de **0,96 %** par rapport à 2020.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, l'essentiel de cette progression résulte de la DSU, comme en atteste le tableau ci-dessus.

Pour ce qui concerne la dotation forfaitaire, la hausse résulte de l'évolution de la population (plus 42 habitants au 1^{er} janvier 2022).

Cela génère donc un supplément de recettes en dotations de **78 742 euros** par rapport aux inscriptions faites au BP 2022.

Les recettes fiscales

Les recettes fiscales avaient été calculées lors de l'élaboration du budget primitif sur les bases réelles et la recette notifiée pour 2022 de **9 641 233 €** a été inscrite au budget primitif

Les autres produits : (100.027,64 €)

+ **10.347 €** correspondant à un complément de recettes du FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal et Communal

+ **16.972,14 €** correspondant à un complément de recettes CAF pour les activités du centre Multi-Accueil (Solde 2021),

+ **2.826 €** de subvention France AgriMer pour la distribution de lait dans les écoles,

+ **26.500 €** d'ajustement de crédits pour les actions Politique de la Ville,

+ **4.400 €** au titre de la Taxe sur La Publicité Extérieure,

+ **13.019,99 €** correspondant au reversement de l'excédent constaté au BP 2022 du Budget Location de Salle,

+ **1.222 €** d'encaissement après mise en non-valeur

+ **25.395 €** de participation de l'état aux emprunts,

+ **101.000 €** au titre d'ajustements de crédits du service du personnel,

+ **25.000 €** d'inscriptions pour l'opération « 1000 départs en vacances ».

Cependant, il faut également ajuster à la baisse la recette inscrite au BP 2022. A savoir :

- **26.654,49 €** d'ajustement de recettes suite à l'arrêt du Centre de vaccination. (Financement ARS)

Par ailleurs, en opérations d'ordre, il faut inscrire **100.000 euros** en moins transférés pour le fonctionnement des services techniques du compte travaux en régie.

Ainsi, le total des recettes de fonctionnement s'élève :

Excédent reporté du CA 2021	2.597.636,75 euros
Recettes nouvelles :	+ 178 769,64 euros
Total :	<u>2 776 406,39 euros</u>

B) LES DEPENSES REELLES

Il vous est proposé d'ajuster les crédits votés lors du budget primitif 2022 et d'actualiser à la hausse ou à la baisse les prévisions.

Charges de fonctionnement : (1.387.666,88 €)

Lors de l'établissement du budget primitif, certaines dépenses courantes ont été estimées de façon modérée, et des ajustements sont à effectuer lors du budget supplémentaire. Compte tenu des décisions prises depuis le vote du budget et des augmentations constatées, les crédits de plusieurs comptes doivent être ajustés.

+ **300.000 €** en matière de personnel incluant les augmentations successives du SMIC, du point d'indice (3,5%), de recrutements supplémentaires de Jobs d'été et de personnels temporaires.

+ **9.399 €** pour l'ajustement des actions Politique de la Ville,

+ **9.000 €** de dépenses liées au centre de vaccination,

+ **16.099 €** pour l'ajustement de crédits du Centre Social des Cheminots,

+ **8.000 €** pour le paramétrage et la formation du logiciel de prélèvement automatique au service Enfance,

+ **8.500 €** pour l'accueil de réfugiés d'UKRAINE,

+ **10.000 €** pour la téléphonie,

+ **34.513,88 €** d'intérêts d'emprunt pour la construction de la nouvelle Piscine,

+ **15.000 €** d'intérêts d'emprunts complémentaires suite à la hausse des taux indexés sur le LEP,

+ **43.000 €** pour les admissions de titres en non-valeurs du second semestre 2022,

+ **339 €** de bourses complémentaires versées pour l'année 2021/2022,

+ **56.701 €** de subvention complémentaire au CCAS,

+ **50.000 €** de crédits supplémentaires pour faire face aux dépenses liées aux services techniques,

+ **8.000 €** pour le regarnissage du terrain synthétique Frédéric Poumaer,

+ **6.000 €** au titre d'ajustement des amortissements,

+ **486.000 €** de crédits complémentaires pour le chauffage des bâtiments communaux (P1 Gaz),

+ **300.000 €** de provisions pour augmentation des coûts énergétiques,

Par ailleurs, une enveloppe de **25.000 euros** est prévue au budget supplémentaire, dédiée à l'action des « 1.000 départs en vacances ».

Comme chaque année, lors du vote du BS, la Commune alloue une subvention pour les participants aux championnats de France. Il vous est proposé d'ajuster l'état des subventions ainsi qu'il suit :

• Billard club Avionnais	140 €	
• Boules ABC 5		595 €
• Collège Langevin	400 €	
• Club de gymnastique Avionnais	280 €	

Une subvention exceptionnelle de **700 €** est prévue pour la participation du Club USCA Football à un tournoi international aux Pays-Bas.

**Il est rappelé qu'en matière de subventions, un état est annexé au budget et
Son adoption vaut délibération d'attribution.**

Le total des dépenses réelles s'élève donc à **+ 1.387.666,88 €**

Il est dès lors possible d'affecter en section d'investissement **1.388.739,51 €** :

Excédent reporté :	2.597.636,75 €
Supplément de recettes réelles :	+ 178.769,64 €
Dépenses réelles supplémentaires :	- 1.387.666,88 €

2 °) SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits reportés (**RAR**) de l'exercice 2021 votés lors du compte administratif doivent être intégrés au présent budget supplémentaire. Pour rappel, ils s'élèvent à :

Recettes : 1.105.771,37 € constitués pour l'essentiel de subventions à recevoir après réalisation des opérations concernées et pour un montant de **212.299,37 euros** de recettes à recouvrer pour opérations pour compte de tiers,

Dépenses : 8.777.560,11 € affectés aux opérations en cours (*pour ne citer que les principaux chantiers engagés*).

Rénovation des voiries**3.895.491 €**

- *Dont 913.000 € pour les travaux d'aménagement des anciennes bretelles de la RN 17,*
- *Dont 250.000 € pour les travaux sur les voiries*
- *Dont 210.000 € pour les travaux dans le secteur Lequeux*
- *Dont 55.000 € pour les travaux en démocratie participative,*
- *Dont 219.204 € pour les travaux liés au BHNS,*
- *Dont 180.000 € pour l'aménagement de l'espace vert Cité Marianne,*
- *Dont 840.000 € pour le réaménagement du carrefour de la Coulotte*
- *Dont 100.000 € première enveloppe de crédits pour le traitement des l'entrées des écoles Cadras-Lurçat*
- *Dont 174.689 € de matériel pour la restauration scolaire*

Enseignement et Enfance..... **930.363 €**

- *Dont 450.000 € pour les travaux de toiture du groupe scolaire Aragon –Triolet,*
- *Dont 150.000 € pour les travaux de réhabilitation dans les bâtiments communaux,*
 - *Dont 60.000 € pour les travaux d'insonorisation de la salle restauration de la maison de l'Enfant « Jacqueline POLY »*

Culture et Jeunesse.....**110.680 €**

- *Dont 110.000 € pour les travaux d'entretien dans les bâtiments,*

Installations sportives**112.445 €**

- *Dont 41.000 € pour la cage de lancer de poids au stade Javary,*
- *Dont 80.000 € pour des travaux dans les salles et équipements sportifs.*

Développement Social Urbain..... **1.600.470 €**

- *Dont 180.000 € pour la Convention d'aménagement du Ponterland.*
- *Dont 430.470 € pour les travaux des cours du GS Aragon-Triolet/Michel,*

Actions Foncières**952.730 €**

- *En prévision de préemptions ou d'acquisitions à réaliser.*

Gestion du Patrimoine**892.621 €**

- *Dont 220.000 € pour l'aménagement des nouveaux services techniques,*
- *Dont 150.000 € pour la mise en accessibilité des bâtiments,*

- Dont 55.000 € pour la reconstruction des installations de chauffage,
- Dont 106.000 € pour la réhabilitation des bâtiments,
- Dont 80.000 € pour l'aménagement du local « Circuits courts »,
- Dont 40.000 € pour l'achat de matériels informatiques.

Opérations/Compte de tiers**212.760,11 €**

Hors opération : consignation (**70.000,00 €**) concernant un désaccord sur le montant fixé par le vendeur et saisine du juge d'expropriation. Le titulaire du droit de préemption doit consigner une somme.

Il est rappelé que les travaux pour compte de tiers sont équilibrés en dépenses et en recettes. Ils correspondent à des travaux réalisés par la Commune après mise en demeure adressée au propriétaire et restée sans effet. Il s'agit généralement de mises en conformité ou de travaux prévenant des dommages sur le domaine public communal. Si besoin, une hypothèque peut être inscrite sur le bien garantissant la créance de la Ville.

A) RECETTES REELLES

+ **99.741,09 €** au titre des subventions allouées par la Fédération Départementale de l'Energie sur l'enfouissement des réseaux pour solde rue Voltaire (53.908 €) et rue de l'arc-en-ciel (45.833,09 €)

+ **32.171,56 €** au titre de subvention DETR pour les travaux de préau à l'école Wallon (21.851,09 €) et de sol à l'école Parent (10.320,47 €),

+ **11.981,72 €** pour solde du subventionnement des travaux d'embellissement des Ecoles 2021 accordé par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais,

+ **10.476 €** correspondant à la subvention de l'académie de Lille pour l'achat de capteurs CO2 pour les écoles,

+ **20.000 €** inhérente à la subvention NPNRU pour une Etude Urbaine au Quartier République,

+ **3.215 €** de produits d'amendes de police supplémentaires,

+ **50.000 €** au titre du complément de participation pour la réfection des terrains de sports,

+ **9.000 €** de complément du BP pour la réparation des sièges au Cinéma « Le Familia »,

+ **200.000 €** du Conseil Département pour les travaux au carrefour de La Coulotte (phase 1- giratoire),

+ **200.000 €** pour les travaux NPNRU rues d'Hellemmes et Lefebvre

+ **396.220 €** de recettes foncières,

+ **6.000 €** d'ajustement des amortissements.

Les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent ainsi à **1.038.805,37 €**.

B) RECETTES D'ORDRE

+ **1.388.739,51 euros** correspondant au virement de la section de fonctionnement,

En y ajoutant :

- Les restes à réaliser d'un montant de..... **1.105.771,37 euros,**
- L'excédent capitalisé pour la somme de **4.221.371,39 euros,**
- Les recettes nouvelles constatées pour la somme de **1.038.805,37 euros,**
- Le résultat d'investissement reporté 2021 (hors RAR).. **3.450.417,35 euros.**

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à : **11.205.104,99 euros.**

C) DEPENSES REELLES

➤ Opérations hors commission :

50.000 € de remboursement en capital correspondant à l'emprunt pour la construction de la nouvelle piscine.

➤ Compléments de crédits aux opérations engagées lors du vote du budget primitif :

- 400.000 €** En complément pour la réfection des terrains de sports,
- 90.000 €** Pour la création de l'aire de camping et le renforcement électrique au parc de la Glissoire,
- 4.800 €** Pour l'achat de matériel à la Salle de sports Lucien Thavaud et un sèche-linge pour le Stade Emile Javary,
- 20.000 €** En complément de crédits pour la toiture du GS Aragon-Triolet/Michel,
- 5.000 €** Pour l'achat de mobilier spécifique pour les écoles,
- 60.000 €** Pour le chemin de l'école Boulevard Maurice Thorez reliant le Ponterland au Quartier de la République,
- 19.000 €** En complément de crédits pour les travaux de l'espace vert « Cité Marianne »,
- 40.000 €** Pour travaux spécifiques dans les écoles,
- 1.365 €** Pour l'achat d'un sèche-linge pour la halte-garderie,
- 50.000 €** Pour travaux dans les bâtiments communaux,
- 35.000 €** Pour l'achat d'un fourgon réfrigéré pour la restauration scolaire,
- 150.000 €** En complément de crédit pour le Centre Social Casanova,
- 80.000 €** Pour les travaux au bâtiment des nouveaux ST rue Achille Thumerelle,
- 20.000 €** Pour l'achat d'outillage complémentaire pour les ST,
- 25.000 €** Au titre de la mise en accessibilité des voiries,
- 35.000 €** Au titre de la mise en accessibilité des bâtiments,
- 20.000 €** Pour la continuité d'amélioration de la téléphonie par Internet,
- 9.000 €** Pour la migration informatique au niveau de l'Administration Générale,
- 23.000 €** Complément du BP pour la réparation des sièges au cinéma « Le Familia »,
- 600.000 €** Pour le provisionnement de la CPA Territoires 62,
- 2.197 €** Pour l'achat de matériel pour l'accueil de réfugiés,
- 227.000 €** En complément de crédit pour le réaménagement des bretelles de la RN 17,
- 30.000 €** Pour les réunions de quartiers à venir,
- 15.000 €** Pour l'achat de mobilier destiné aux services,
- 100.000 €** Pour les travaux sur la voirie communale,

- 14.000 €** Pour l'acquisition d'un panneau interactif d'affichage légal pour l'Hôtel de Ville,
- 5.850 €** Pour le changement de VPI à l'école Elémentaire Joliot Curie,
- 280.332,88 €** En complément de crédit pour les travaux de construction de la nouvelle Piscine,
- 300.000 €** Au titre d'une première enveloppe pour les travaux NPNRU rues d'Hellemmes et Lefebvre,
- 20.000 €** Pour l'acquisition de jeux au parc de la Glissoire,
- 26.000 €** Pour l'acquisition de matériel aux services des Fêtes,
- 100.000 €** Constatation du transfert en investissement des travaux en régie.

A noter les diminutions de crédits pour les opérations suivantes :

- **50.000 €** suite à la réception des travaux rue Lequeux,
- **180.000 €** de transfert de crédit pour la CPA Territoires 62.

La somme des crédits complémentaires s'élève donc à **2.427.544,88 euros**.

En y ajoutant les restes à réaliser de l'exercice 2021 pour un montant de **8.777.560,11 euros**, le montant total des dépenses d'investissement s'élève à : **11.205.104,99 euros**.

3 °) EQUILIBRE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

EQUILIBRE DU BS 2022 : BUDGET PRINCIPAL		
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
BS PROPOSITIONS NOUVELLES	1 387 666,88	178 769,64
Résultat de fonctionnement reporté du CA 2021		2 597 636,75
Virement à la section d'investissement (A)	1 388 739,51	
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 776 406,39	2 776 406,39
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Virement de la section de fonctionnement (A)		1 388 739,51
Restes à Réaliser 2021	8 777 560,11	1 105 771,37
BS PROPOSITIONS NOUVELLES	2 427 544,88	1 038 805,37
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		4 221 371,39
Résultat d'investissement reporté 2021 - Hors RAR		3 450 417,35
TOTAL INVESTISSEMENT	11 205 104,99	11 205 104,99
TOTAL BS 2022	13 981 511,38	13 981 511,38

4 °) SERVICE ANNEXE DU BUDGET LOCATION DE SALLES

Le présent Budget Supplémentaire reprend les résultats constatés de l'exercice 2021, à savoir :

- Excédent de **60.175,73 euros** pour la section d'investissement qui sera affecté à l'acquisition de matériels et mobiliers,

- Déficit de **1.480,01 euros** en fonctionnement.

Les propositions nouvelles sont les suivantes :

Recettes de fonctionnement :

+ **15.000 €** provenant du revenu des locations de salles louées.

Dépenses de fonctionnement :

+ **13.019,99 €** au compte 6522 pour le « reversement de l'excédent » au budget principal de la Commune,

+ **500 €** d'encaissement après mise en non-valeur.

CONCLUSION

Le budget supplémentaire proposé s'inscrit dans le cadre des décisions prises par les commissions et poursuit le programme communal de l'équipe municipale.

Le budget s'équilibre donc, après reprises des restes à réaliser constatés lors du compte administratif, à **13.981.511,38 euros** :

- Dont **2.776.406,39 euros** en fonctionnement,
- Dont **11.205.104,99 euros** en investissement.

Ci-joint, vous trouverez une présentation synthétique du budget supplémentaire 2022. Le document budgétaire vous a été adressé à l'appui du présent rapport.

Le budget supplémentaire 2022 s'inscrit, comme l'exercice 2021, dans un contexte très particulier, avec de fortes perturbations générées par la pandémie mais également par les conséquences de la guerre en Ukraine.

La situation actuelle (tension sur les marchés des matières premières, désorganisation du commerce maritime, reprise brutale de l'activité économique) provoque des difficultés d'approvisionnement dans certains secteurs et une reprise certaine de l'inflation, avec de fortes augmentations de prix notamment dans le domaine de l'énergie.

Comme elle le fait depuis de nombreuses années, la Ville entend poursuivre une gestion prudente et sobre. De grands chantiers vont être engagés : la rénovation urbaine, la construction d'une nouvelle piscine, la création d'un réseau de chaleur, pour n'en citer que 3. Cependant il est impératif de mesurer l'importance de provisionner l'augmentation certaine de l'énergie afin de garantir les finances communales (c'est le cas notamment pour le chauffage des bâtiments communaux et des charges d'électricité).

Dès lors, dans les mois prochains, les commissions et les services prépareront le budget 2023 en devant prendre en compte des recettes avec un fort risque de baisse, des dépenses de fonctionnement en très forte augmentation sur certains postes et la nécessité de dégager le maximum d'autofinancement pour les investissements programmés.

Il a ensuite ouvert les débats.

Madame Sandrine TISON

Monsieur le Député-Maire,
Cher(e)s Collègues,
Mesdames, Messieurs,

La situation était difficile l'an dernier à pareille époque, elle est encore plus préoccupante cette année. A la crise sanitaire qui n'est pas encore terminée s'est ajoutée une crise mondiale économique avec la guerre en Ukraine qui plonge le pays dans une situation critique avec une hausse des coûts de l'énergie, des prix de l'électricité et des matières premières dont on ne peut difficilement prévoir les conséquences à long terme. Des mesures d'aides ont été prises par le gouvernement sous forme de bouclier tarifaire pour maîtriser les prix de l'essence et du gaz pour les particuliers mais rien n'a été prévu pour les Collectivités locales qui ne savent pas de quoi demain sera fait. Il faut que le

gouvernement mette en place rapidement des aides pour compenser les hausses des coûts de l'énergie, permettant le bon fonctionnement et la continuité des services apportés à la population. Le dégel du point d'indice et on s'en félicite, a provoqué une forte hausse de la masse salariale qu'il a fallu absorber et là aussi il est nécessaire d'avoir des compensations de la part de l'Etat.

C'est donc un budget supplémentaire encore fortement marqué par ces crises qui vous a été présenté. Il a fallu tenir compte de ces différentes hausses et anticiper le pire. On ne sait pas où s'arrêtera l'inflation sur les dépenses courantes et la hausse des coûts de l'énergie.

Une des solutions serait d'obtenir une taxation sur les superprofits d'entreprises qui ont su profiter de la situation. Le gouvernement ne voulant pas en entendre parler, une procédure a été lancée par les partis de Gauche à l'initiative du parti socialiste pour demander un référendum sur la question.

Malgré toutes les difficultés rencontrées, les grands chantiers se poursuivent à Avion. La rénovation urbaine va se poursuivre au quartier de la République. Une nouvelle piscine sera construite, un prêt, que l'on rembourse déjà, a été souscrit pour la financer. Le réseau de chaleur est plus que jamais d'actualité pour répondre aux besoins d'économie d'énergie. Les services techniques sont installés dans leurs nouveaux locaux plus fonctionnels. Les travaux ont débuté au carrefour de la Coulotte.

Le budget supplémentaire 2022 devant être équilibré, il a fallu comme toujours faire des choix concernant les demandes des services et des commissions. Les subventions et dotations ont légèrement augmenté mais ne combleront pas l'inflation galopante à 7% actuellement. Des économies en fonctionnement ont dû être réalisées et devront être poursuivies l'an prochain surtout concernant les dépenses énergétiques. Une gestion prudente nous a permis de présenter un budget supplémentaire équilibré et répondant aux besoins actuels.

Le groupe Socialiste a donc voté ce budget supplémentaire.

Monsieur David GOSSELIN

Monsieur le Maire,
Mes cher(e)s Collègues,

Comme il est d'usage, ce budget supplémentaire nous permet d'opérer à des ajustements nécessaires pour adapter aux besoins et actualiser les crédits votés lors du budget primitif en intégrant par ailleurs les recettes et dépenses nouvelles.

Nous sommes aujourd'hui engagés dans un défi d'assurer des dépenses contraintes, dues notamment à l'augmentation des prix de l'électricité et du gaz.

Alors que nous travaillons à la réduction des dépenses énergétiques dans un souci économique et écologique, nos factures vont augmenter du seul et unique fait de la spéculation boursière, même si la hausse du prix du gaz et de l'électricité n'a pas commencé à augmenter avec la guerre en Ukraine !

Nous avons bien conscience qu'en fermant le robinet du gaz à l'Europe, Poutine sait très bien les conséquences que cela aura sur notre économie totalement libéralisée et dépendante des énergies fossiles provenant de l'étranger.

La Présidente de la Commission Européenne reconnaît que « la flambée des prix montre clairement les limites du fonctionnement actuel du marché ».

Cette flambée des prix aura également des conséquences sur notre budget.

Effectivement, comment poursuivre nos investissements avec des finances locales mises à mal ?

C'est le serpent qui se mord la queue.

Beaucoup de Collectivités vont se retrouver en situation de déficit budgétaire et ne pourront plus investir, notamment au profit de la rénovation énergétique.

Cher(e)s Collègues, devons-nous fermer notre piscine et priver nos scolaires de cet apprentissage de la natation qui fait défaut.

Cher(e)s Collègues, devons-nous augmenter le tarif de la restauration scolaire sachant que pour certains gamins il s'agit d'un repas essentiel et important.

Cher(e)s Collègues, devons-nous fermer nos installations sportives et locaux associatifs qui ont été mis à mal après la crise Covid.

Oui, Monsieur le Député-Maire, comme vous l'avez inscrit à l'entrée de la ville d'Avion : « Ni abondance, ni insouciance, mais de la solidarité. »

Solidarité qui anime ce budget supplémentaire et l'ensemble de nos actions pour ne citer que deux exemples : l'envoi des familles en vacances pendant l'été et la distribution des cartables pour nos écoliers à cette dernière rentrée scolaire.

En cette rentrée où notre pays n'est pas encore sorti définitivement de la crise sanitaire s'ajoute la crise sociale et énergétique.

Je suis inquiet pour nos familles avionnaises.

Effectivement, comment ces familles vont payer leurs factures cet hiver ?

Beaucoup vont devoir choisir entre se nourrir ou se chauffer.

D'autant que les salaires et les pensions ne suivent pas et ce n'est pas un chèque de 100 ou 200 euros promis par la Première Ministre Elisabeth Born qui pourra combler les finances de nos familles.

L'heure est donc à la mobilisation et pour notre part nous serons, comme nous l'avons fait cette après-midi, dans la rue avec le mouvement social.

Pour revenir au Budget Supplémentaire 2022, le groupe communiste et citoyen le votera.

Monsieur Jean-Marc TELLIER

J'entends ces questionnements et je ne doute pas, Monsieur le Président du groupe communiste, que vous connaissez les réponses. Je crois qu'on partage tous le même objectif.

Oui, il est hors de question de fermer notre piscine, il est hors de question d'augmenter la restauration scolaire, je crois qu'on partage tous cela, et surtout de limiter l'accès à nos clubs sportifs sur les équipements pour faire des économies. On est dans un contexte budgétaire, on vient de rajouter 400 000 euros pour un trimestre. On a mis 300 000 euros de côté au cas où. On avait rajouté au Budget Principal, je crois que c'est 300 000 euros, par rapport à ce qu'on consommait d'habitude donc on passe par des possibilités mais les questions il faut qu'on se les posent.

Moi je suis très inquiet sur 2023 et j'ai l'impression qu'à chaque fois, à chaque crise, on ne demande qu'aux Collectivités locales de faire des efforts.

Je parle autant des Communes, des Agglomérations, des Départements, qui à chaque fois sont mis à contribution. On nous avait inventé pour certaines Communes, le projet de Cahors, nous on était épargné puisqu'on n'avait pas 50 000 habitants. Là, dans le plan de finances, on nous parle d'un pacte de confiance ou en fait on va taper sur les doigts des Collectivités qui dépensent trop.

Mais en même temps on ne prend pas en compte qu'elles vont y être obligées, puisque que, comme je l'expliquais toute à l'heure, les Collectivités ne sont pas dans le bouclier énergétique et sont très inquiètes sur le devenir.

Donc oui, il faut, et je pense que ma collègue Cathy et moi en tant que parlementaires, on jouera notre rôle dans notre groupe et on fera le maximum pour, dans le cadre de la préparation du projet de loi finances. On n'est pas dans la majorité mais chaque petit pas qu'on pourra faire, chaque avancement qu'on pourra faire dans l'intérêt des Collectivités, de nos populations, on essaiera de le faire avec nos groupes respectifs et je sais qu'on s'y attachera. Mais je crois qu'au-delà de ça, de référendums, il faut qu'à un moment donné les Collectivités, on puisse faire entendre notre voix, passer à l'action parce que je considère que ça suffit. Ça suffit.

Ça fait 10 ans qu'on nous demande des restrictions, ça fait 10 ans qu'on nous met des carottes. Ça fait 10 ans qu'on nous montre le bâton si on ne fait pas bien les choses. N'empêche, la vie a montré qu'à chaque crise, ce sont bien les Collectivités locales qui ont contribué à la passer dont celle du Covid.

Il faut qu'on avance et au-delà de ça, il faut aussi qu'on mette le Gouvernement devant des choix. Ce n'est pas aux Collectivités de payer pendant que Total fait des milliards de profits. Vous avez vu aujourd'hui, je ne sais plus combien de milliards ? 2,9 milliards qu'il reverse à ses actionnaires. Une avance à ses actionnaires, je peux comprendre, leurs actionnaires étaient peut-être dans l'incapacité de payer des factures de gaz.

Les deux groupes vous avez bien précisé, nos familles vont souffrir, nos Collectivités vont souffrir, donc on verra en 2023 mais au-delà d'attendre, il faut qu'on puisse faire entendre la voix des Collectivités.

Pour cela, on a des associations qui nous représentent. Il y a le Congrès des Maires qui arrive et puis il faut, je pense, qu'on soit à l'initiative d'actions mais on aura l'occasion d'y travailler. La première action qu'on propose c'est la motion. C'est un début mais il faut qu'on puisse se faire entendre parce que ce n'est pas possible. On est très inquiet.

Forcément on sera obligé de faire des choix, on fera des choix, on met la pression. C'est ce qui m'agace un peu. On met la pression sur nos populations, on les fait culpabiliser en disant : il faut baisser le chauffage, il faut vous habiller chaudement. Bientôt on va nous expliquer comment il faut s'habiller le matin, on va nous expliquer qu'il ne faut plus se laver à l'eau chaude mais à l'eau tiède. Pendant ce temps-là, on ne parle pas de ceux qui se font des milliards de profits, donc ça va.

Moi je suis vraiment très inquiet, comment va-t-on tenir nos budgets, parce qu'on parle de l'énergie mais on pourrait parler des matériaux qui augmentent. On a des entreprises qui cassent les marchés pour les renégocier. Le carburant, on pourrait parler du gazoil, de l'essence, des tondeuses où il faut toujours mettre de l'essence. Donc tout ça fait que, franchement, on passe l'année mais je ne sais pas comment on va faire l'année prochaine.

Ce qui m'inquiète c'est que c'est vrai pour le Département, c'est vrai pour la Communauté d'Agglomération, c'est vrai pour toutes les Communes et on voit bien que l'Etat ne sera pas au rendez-vous des dotations, pour accompagner les Collectivités, comme il l'est, je suis désolé, pour accompagner les grands capitaux, pour accompagner Total, pour accompagner les grandes entreprises pour qu'elles continuent à se faire plus d'argent. Donc, oui, tu as raison de préciser sur la banderole qu'on a mise : « Pas d'abondance mais rester sur la solidarité ».

Moi j'ai plutôt envie qu'on aille frapper là où est le problème, que de culpabiliser nos populations même si notre rôle en tant qu'élus locaux c'est de les accompagner et on sera très attentifs. Le Directeur du CCAS est là, l'adjoint au Maire du CCAS est là, on sera très attentif parce que je crois qu'on va venir frapper un peu plus à nos portes cette année. On continuera à accompagner notre population mais dans le même temps, il faut mener la bataille et forcément on sera obligé en 2023 d'avoir un budget équilibré, mais il faut qu'on interpelle l'Etat haut et fort sur ses responsabilités. Ça ne peut pas être les Collectivités locales qui payent la crise. Vous avez vu, on est loin du compte.

Madame Cathy Poly-APOURCEAU

Je ne vais pas redire ce que tu as dit, tu l'as très bien dit d'ailleurs. Je pense qu'on assiste à des hausses vertigineuses et ça va être, comme tu l'as dit, pour les citoyens, pour les entreprises et pour les Collectivités. On les a rencontrés ensemble Jean-Marc, et on va lundi matin à Arc International. On parle de centaines de licenciements parce que les entreprises ne vont pas pouvoir continuer puisqu'elles n'ont pas les moyens de suivre les hausses d'énergies. On parle aujourd'hui des boulangers, des endiviers. C'est toutes les structures et les entreprises qui vont être en grosses difficultés et évidemment quand les entreprises sont en difficultés, ça a des répercussions, on le sait bien.

Et puis, ça se traduit souvent, en chômage technique ou en licenciement. Donc, il y a les entreprises, il y a les citoyens qui vont souffrir parce que, tu le disais, dans les Collectivités locales c'est moins de services rendus aux populations et notamment aux citoyens et on sait combien les citoyens ont besoin de nos services publics. On va devoir faire des choix drastiques.

Moi je rencontre un peu les maires, d'abord on le fait ensemble. Tous nous disent qu'ils ne savent pas comment ils vont faire. Parce qu'on ne parle pas d'une augmentation de 1 000 ou de 2 000 euros, on parle de milliers d'euros. Donc moi je pense qu'il y a une bataille à mener, tu l'as dit, parce que ça devient insupportable. On a fait installer par exemples des feux à pellets aux gens, on leur a donné des subventions pour cela. Le sac de pellets était à 2 € 34, il est maintenant à 12 €.

Encore on en trouve plus. Total a des cargaisons mais ils attendent évidemment pour pouvoir débloquer que les sacs soient à 20€, pour spéculer encore plus. Donc c'est quand même inadmissible. L'Etat donne des subventions aux gens et puis dans le même temps on ne trouve plus de feux à pellets. Je connais des gens qui ont démonté leur chauffage central pour se chauffer aux pellets et aujourd'hui ils ne peuvent même plus se chauffer parce que d'abord, c'est trop cher et il n'y en a plus. Donc on marche quand même sur la tête et moi je pense qu'on ne peut pas accepter, comme tu l'as fort bien dit, ces hausses vertigineuses.

Alors, il y a les municipalités quand même et il faut le rappeler, les Collectivités, le Département, la Région. Parce que, tu l'as dit pour les collèges, les lycées, ça va avoir un impact énorme. Pour les municipalités, c'est la plupart des subventions, il y a la DGF qui n'augmente pas, la DSU chez nous. Mais il y a aussi ce qu'on obtient de la Région et du Département. On le voit.

La plupart des projets locaux ce sont les Départements qui les portent et aujourd'hui la Région, avec plus d'un million, ça va se traduire en million pour les lycées, en énergie supplémentaire. Donc c'est du moins pour les Collectivités locales.

Il faut qu'on arrive à pouvoir bénéficier du tarif réglementé, ce qui serait quand même une juste mesure pour les municipalités et puis il faut réussir, comme le porte l'association des élus communistes et républicains, à mettre en place un bouclier tarifaire pour les Collectivités les plus pauvres. Et ici, on a 891 Communes, à part une peut-être mais je ne vais pas la citer. Mais on n'a pas de municipalité riche, donc on pourrait tous en bénéficier.

Je lisais un article de René Hocq qui siège à la FDE, qui rappelait quand même que le Portugal et l'Espagne ont obtenu de la Commission Européenne, la possibilité de sortir du marché continental pendant une année avec une baisse de 25 à 30 %. Ce qui est valable, pour eux, peut être valable pour nous. Ce qui est valable pour les portugais et les espagnols et tant mieux mais ce qui est valable pour eux, doit être possible normalement pour la France. A moins qu'on ait un gouvernement qui renonce et qui est à plat ventre toujours devant Bruxelles et devant la Commission Européenne, donc forcément quand on décide de ne pas se battre, on ne se bat pas. Mais en tous les cas, nous c'est ce qu'on porte avec les élus communistes et républicains et avec la Gauche en règle générale, pour obtenir cela.

Monsieur Pierre CHERET

Je voudrais simplement ajouter à ce que vient de dire très clairement Cathy et à ce que tu as dit Jean-Marc, parce qu'hier justement à la Communauté d'Agglomération, Jean est intervenu à la fin sur la motion concernant cette question d'énergie et de prendre des initiatives. Or, aujourd'hui, et dans la diversité des Communes, de toute sensibilité, tous les maires, tous les élus, se demandent comment ils vont s'en sortir. On a là la capacité d'être à l'initiative en rassemblant des gens de toute sensibilité pour porter cette question-là.

Je pense, tu l'as fait toi-même, pour les gens qui avaient des problèmes d'énergie déjà et de pouvoir d'achat qu'il faut renouveler ce genre d'initiatives. Il faut qu'on soit à l'initiative de choses qui nous permettent de montrer que les élus n'abandonnent pas, d'abord les gens parce qu'on ne les abandonne jamais, et qu'on est vraiment en phase avec les questions qu'ils se posent et la nécessité de l'action dans ce domaine.

La journée d'aujourd'hui est révélatrice, même si ce n'était pas grandiose, même si toutes les organisations syndicales n'étaient pas présentes, il y a quand même, aujourd'hui, une montée en puissance des colères et on n'a jamais, d'après le Secrétaire Général de la CGT, eu autant de demandes d'arrêts de travail et de grèves y compris dans les petites et moyennes entreprises. Ça veut dire qu'il y a un état d'esprit aujourd'hui, l'idée que si on va à l'action et qu'on joue large parce qu'il y en a qui veulent aussi dire haut et fort que ce n'est plus possible de continuer comme ça, on a la possibilité d'être à l'initiative et on a l'habitude ici de le faire. Je pense qu'il ne faut pas hésiter à le faire.

Monsieur Guillaume SAYON

En complément de tout ce qui est dit et pour rappeler aussi l'urgence de la situation et j'en parle douloureusement au vu de ce que sont mes racines, c'est aussi le danger qui peut courir au bout de tout ça en créant de la désespérance populaire, c'est le retour du fascisme en Europe, parce que c'est ça la réalité. Les fascistes sont revenus au pouvoir en Italie d'où l'importance de se mobiliser comme vous le disiez tous et de continuer à porter l'espérance auprès de nos populations, de les défendre, d'être dans le combat, c'est ce qui a manqué aux italiens, aussi parce que la Gauche on le sait en Italie n'existait plus et c'est une des raisons aussi du retour du fascisme en Italie. Donc l'urgence de la situation, c'est une question économique mais c'est aussi une question profondément politique et il faut que sur ce terrain-là, on ne lâche rien parce que le danger est réel.

Monsieur Brahim KOUJANE

C'est simplement dans la continuité. Je pense que la question qu'on se pose c'est : mais que fait le Gouvernement ? On est dans une situation vraiment aberrante au niveau économique, social et écologique. On a une communication hautaine, hors sol, où des ministres se baladent en col roulé, où on demande à une population qui vit dans des passoires énergétiques de baisser le chauffage à 19 degrés mais leur maison est déjà à 15 degrés. C'est une honte. Mais que fait le Gouvernement ?

Je pense que s'ils ne veulent pas nous entendre, on doit se faire entendre. Il faut qu'on se fasse entendre, par tous les moyens.

Monsieur Jean-Marc TELLIER

On est d'accord et vous vous doutez qu'on n'en restera pas là. On pourrait discuter longtemps. On n'a pas parlé non plus de la dépendance énergétique qu'on a foutu en l'air de notre pays, du rôle que les services publics jouaient, on a tout privatisé, on pourrait en parler des heures. Là-dessus on est d'accord.

Puis il passe au vote :

Budget Principal :

votants : 33
pour : 33
contre : 0
abstentions : 0

Budget des services annexes :

-votants : 33
-pour : 33
-contre : 0
-abstention : 0

Le budget supplémentaire est voté à **L'UNANIMITE**.

Monsieur Jean-Marc TELLIER

Je voulais également, je sais que tu l'as fait Alain, remercier le personnel, le service comptabilité, remercier Patrick, qui vient d'arriver dans ce service, qui n'est pas tout nouveau à la Mairie donc il connaissait déjà un peu le fonctionnement, il avait déjà eu de l'expérience au service comptabilité il y a quelques années. Remercier aussi Annick, qui a accepté de prolonger un petit peu avant son départ. Elle va nous dire que c'est son dernier Conseil Municipal mais moi je vais vous dire ce ne sera pas son dernier parce que je pense qu'elle sera contente d'être au prochain, où là, il y aura la personne qui va la remplacer. On peut d'ores et déjà l'inviter à venir au prochain Conseil Municipal. Ce qui fera le relai. Mais début décembre, la personne qui remplacera Annick sera parmi nous. Elle a accepté de faire un peu de « rab » avant son vrai départ en retraite pour nous accompagner donc je voulais la remercier personnellement parce que vous savez que ce n'est pas toujours simple de recruter du personnel et puis il y a des préavis donc il a fallu qu'on s'organise.

IV - PERSONNEL COMMUNAL

-**A L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal a décidé d'adopter au 1^{er} octobre 2022 le tableau des emplois proposés et d'approuver les créations et suppressions de postes suivants :

- La création de 37 postes d'animateurs pour permettre le fonctionnement des **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)** et des **Centres d'Animation Jeunesse (C.A.J.)** mis en place par le service « loisirs éducatifs » pour la période des vacances de la Toussaint 2022,

- La création de 37 postes d'animateurs pour permettre le fonctionnement des **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)** et des **Centres d'Animation Jeunesse (C.A.J.)** mis en place par le service « loisirs éducatifs » pour la période des vacances de Noël 2022,

- La création de 9 postes d'adjoint d'animation et 4 postes d'adjoint technique compte tenu de l'arrêt des aides financières de l'État versées dans le cadre du dispositif des contrats aidés P.E.C. (**P**arcours **E**mloi – **C**ompétences). Les postes sont créés pour l'année scolaire 2022/2023 et sont répartis de la façon suivante :

- 9 postes d'adjoint d'animation dont 7 postes à 24h/semaine, 1 poste à 28h/semaine et 1 poste à 30h/semaine pour le Service Enseignement

- 4 postes d'adjoint technique dont 3 postes à 20h/semaine et 1 poste à 30h00/semaine pour le Service de Restauration Scolaire,

- La création de 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet pour la saison 2022/2023 (hors vacances scolaires) pour le Service Enfance,

- La création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à raison de 26h15/semaine dans le cadre d'une demande de changement de filière,

- La création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à raison de 4h/semaine pour l'école de Musique

- La création d'un poste relevant du cadre d'emplois des animateurs (animateur, animateur principal de 2^{ème} classe, animateur principal de 1^{ère} classe pour la direction du service jeunesse.

-A L'UNANIMITE le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre la Médiation Préalable Obligatoire du Centre de Gestion du Pas-de-Calais et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour remplacer sur des emplois permanents des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ou exerçant leur activité à temps partiel.

V ▪ CULTURE

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au dispositif pass Culture.

Monsieur Jean-Marc TELLIER

Ce qui est important c'est que nos gamins pourront en profiter dans les établissements et je rappelle qu'au-delà du Pass Culture, on garde notre effort des spectacles à 2 €. On pourrait profiter pour qu'il y ait un peu plus de financement mais on reste fidèle à nos choix. C'est ce qui est important dans la délibération.

VI ▪ ENFANCE

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à mettre en place les prélèvements automatiques pour le recouvrement des produits des services Enfance, Jeunesse ainsi que celui du Centre Multi Accueil et à signer la convention d'adhésion au dispositif « PAYFIP ».

VII ▪ POLITIQUE DE LA VILLE

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de financement de l'Ingénierie du projet NPNRU et tout avenant prolongeant la durée et le montant de l'aide allouée de 43 000 € annuel.

VIII ▪ FINANCES

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a :

- ▶ **autorisé** Monsieur le Maire à recruter trois agents recenseurs.
- ▶ **décidé** de fixer leur rémunération ainsi qu'il suit :

• pour une feuille de logement	1,10 €
• pour un dossier d'adresse collective	1,10 €
• pour un bulletin individuel	1,50 €
• pour chaque séance de formation	25,00 €
• pour la tournée de reconnaissance	25,00 €

et s'est **engagé** à inscrire les dépenses au Budget Primitif de l'exercice 2023.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a :

- ▶ **décidé**, pour l'année 2023, de maintenir les mêmes tarifs des droits de place pour l'abonnement annuel et trimestriel que ceux fixés par le Conseil Municipal depuis 2011 et le même tarif du ticket journalier fixé par le Conseil Municipal depuis 2015, à savoir :

⇒ Prix du mètre linéaire pour un abonnement annuel : **0,60 €**

⇒ Prix du mètre linéaire pour un abonnement trimestriel : **0,70 €**

⇒ Prix du mètre linéaire pour le ticket journalier : **0,90 €**

► **précisé** que la base est de :

⇒ 46 semaines pour les abonnements annuels,

⇒ 11,5 semaines pour les abonnements trimestriels.

-A L'UNANIMITE (Mme Zineb BOUZIANE ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'Amicale de la République couvrant la période 2022-2025 et s'est engagé à inscrire au budget de l'exercice 2023 une subvention de 43 000 €.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé de céder à la société BS AUTO AVION des véhicules pour un montant global de 3 100,00 € TTC.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes portant sur la fourniture et la livraison de sel de déneigement proposé par la Communauté d'Agglomération LENS-LIEVIN.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec Pas-de-Calais Habitat, propriétaire, le bail de location du local situé 29 rue Raoul Briquet à AVION, pour un loyer mensuel de 585,00 € et d'une provision sur charges mensuelles estimée à 230,00 €.

Monsieur Jean-Marc TELLIER

Je veux juste préciser, comme David a bien dit que ce local accueillait avant le pôle des Services Publics, qu'on ne l'a pas fermé, il a déménagé dans le Centre Social aux Cheminots. Il ne faut pas qu'on ait l'impression d'avoir arrêté cette activité, c'est important de le préciser.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé :

▪ de dénommer la rue de l'opération Foncière Logement, au droit de la rue Robespierre, rue de la Fraternité.

▪ de dénommer la rue créée entre la rue de l'Arc en Ciel et la rue Edouard Dépret (délaissés ex bretelles RN 17), rue de la Laïcité.

Monsieur Jean-Marc TELLIER

Merci pour ces explications, je pense qu'elles étaient importantes parce que ça montre bien que c'est des choix qui se font. Ici on est dans une Commune de Gauche et nos choix prennent un sens. Tu fais bien de le rappeler, autant sur la République, des choix des noms et sur la laïcité. Je crois que c'est un débat qui dépasse nos frontières et c'est bien qu'on puisse avoir à Avion, une rue de la Laïcité. On profite que ce soit une nouvelle voirie.

Monsieur Pierre CHERET

Il y a eu une discussion lors de la Commission à laquelle je n'ai pas pu assister mais j'avais fait un certain nombre de propositions. Je pense qu'il faudra évoquer aussi plus tard, des nominations féminines et j'en ai quelques-unes à vous proposer dont celle qui portait le drapeau pour aller à la Bastille.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a approuvé l'ensemble du projet de Programme Local de l'Habitat 2022-2027 (PLH 3) de la Communauté d'Agglomération LENS-LIEVIN et a émis un avis favorable sur le PLH.

-A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal a décidé :

- d'acter un partenariat avec Pas-de-Calais Habitat pour le raccordement de ses propriétés situées au quartier de la République, au futur réseau de chaleur de la Commune,
- d'approuver le principe de rétrocession du réseau de chaleur actuel de Pas-de-Calais Habitat au réseau de chaleur de la Ville, et ce à l'euro symbolique, faisant ainsi de Pas-de-Calais Habitat un abonné du nouveau réseau,
- d'autoriser Monsieur le Maire à négocier avec Pas-de-Calais Habitat les termes de la convention de partenariat,
- d'autoriser Monsieur le Maire, compte tenu du caractère confidentiel des clauses financières, à signer la convention et tout document relatif aux engagements qui en découlent.

-Une motion portant sur la « mise en œuvre d'un tarif réglementaire pour le gaz et l'électricité » a été adoptée **A L'UNANIMITE**, en ces termes :

Les prix du gaz et de l'électricité atteignent des niveaux qui dépassent l'entendement. Alors que nous travaillons à la réduction des dépenses énergétiques dans un souci économique et écologique, nos factures vont augmenter du seul et unique fait de la spéculation boursière. Ce qui est en jeu, c'est la fermeture de nos piscines, de nos espaces culturels...

Ce qui est en jeu, c'est la baisse des températures du chauffage de nos écoles ou nos EHPAD...Il faut que le gouvernement prenne la mesure de l'urgence de la situation.

Les Communes vont connaître des déficits qui les empêcheront d'investir l'an prochain et auront des conséquences pour l'économie locale, notamment toutes les entreprises du bâtiment qui travaillent pour les Collectivités.

Le Conseil Municipal d'Avion, réuni ce 29 Septembre 2022,

A L'UNANIMITE

RECLAME au nom de l'intérêt public et dans l'urgence :

- *De mettre en place un bouclier tarifaire pour les Collectivités, elles aussi victimes, comme nos concitoyens d'une certaine précarité énergétique.*

Et à plus long terme :

- *De sortir le gaz et l'électricité du marché et fixer les prix en fonction de la réalité des coûts de production par EDF.*

- *De permettre aux Collectivités de bénéficier du tarif réglementé pour ne plus être soumises au marché.*

- *De bloquer le tarif réglementé de l'électricité et du gaz.*

- *De reconnaître l'électricité et le gaz comme des biens de première nécessité et interdire les coupures.*

Monsieur Jean LETOQUART

J'ai une remarque parce que j'ai retrouvé tout à l'heure dans un tiroir, un truc, c'est assez cocasse. On parle du tarif et de la spéculation, donc pour mettre en rapport ce que Total nous vole, parce que Total nous vole, quand il verse 6 milliards d'euros à leurs actionnaires qui font des avances de 2,7 milliards, enfin, c'est qu'il nous vole. J'ai retrouvé la carte Total de 30 € parce que moi je ne l'ai pas utilisé, c'était une question de principes. C'était la carte de 30 € qu'il avait donné aux soignants pour nous faire taire lorsqu'on morflait, qu'on n'arrivait plus à faire le plein d'essence pour aller travailler, soigner les gens du Covid. D'un côté c'est 6 milliards et de l'autre côté c'est 30 €.

La séance a été levée à 20 heures.

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil Départemental,
Jean-Marc TELLIER**

**La secrétaire de séance,
Danielle TISON**